Règlement de l'interclub départemental jeunes élites d'Ille-et-Vilaine

Saison : 2026/2027

Comité 35 de Badminton : Maison des Sports –
13 bis avenue de Cucillé – 35 065 Rennes CEDEX
Tel : 02 99 54 67 60

Table des matières

I) Généralités 4
Définitions : 4
Champs d'application : 4
II) Participation 4
Critères d'admission : 4
Equipes : 4
Cas des ententes de club : 4
III) Inscription 5
IV) Confection des tableaux 5
Estimation de la valeur de l'équipe ou d'une paire : 5
Ordre des rencontres : 6
V) Échéancier 6
Déroulement de la journée 6
Organisation d'une rencontre 6
1/Organisation 6
2/Accueil des équipes 6
3/Volants 7
4/Salle 7
5/Déclaration de présence et composition des équipes 7
6/Gestion technique 7
7/Jours et horaires de rencontre 7
8/ Matchs joués sur une rencontre : 7
9/Lieu des rencontres 8
10/Modifications de jour ou de lieu 8
11/Retard d'une équipe 8
12/Report exceptionnel pour intempérie 8
VI) Barème des points 8
Par rencontre 8
1/Résultats sur une rencontre 8
2/Points sur une rencontre 9
Sur l'ensemble des rencontres dans une poule 9
VII) Forfait et disqualification 9
Forfait sur un match 9
VIII) Remplacement d'un joueur 10
IX) Résultats 10
X) Réclamations 10
XI) Sanctions et recours 10

XII) Déclaration sur Poona 11

Comité 35 de Badminton : Maison des Sports –
13 bis avenue de Cucillé – 35 065 Rennes CEDEX
Tel : 02 99 54 67 60

I) Généralités

Définitions :

Le comité départemental de badminton d'Ille-et-Vilaine organise le Championnat 35 Interclubs Jeunes. L'interclub départemental jeunes oppose les équipes des clubs du département d'Ille-et-Vilaine affiliés à la FFBaD. Cette compétition se joue par équipes mixtes. Elle est qualificative pour la phase régionale.

Les titres décernés seront :

- Champion d'Ille-et-Vilaine Interclub Elite Poussin.
- Champion d'Ille-et-Vilaine Interclub Elite Benjamin.
- Champion d'Ille-et-Vilaine Interclub Elite Minime.
- Champion d'Ille-et-Vilaine Interclub Elite Cadet.

Champs d'application :

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement au Championnat 35 Interclubs Jeunes, aussi nommé : ''Interclubs 35 Jeunes Elites''. La gestion du championnat est confiée par le comité départemental de badminton d'Ille-et-Vilaine aux salariés du comité. Le règlement général des compétitions de la FFBaD s'appliquera pour tous les points non développés dans ce règlement.

II) Participation

Critères d'admission :

Pour être admis à participer à cette compétition, tous les joueurs doivent être :

- Licenciés à la FFBaD pour la saison en cours (licence joueur).
- Licenciés au club affilié (ou à l'un des deux clubs affiliés) de l'équipe qu'il représente.
- Autorisés à jouer en Jeunes (de minibad à cadet) pour la saison en cours.
- De plus, ils ne doivent faire l'objet d'aucune suspension en cours pour les compétitions.

Equipes :

Seuls les Comités Départemental d'Ille-et-Vilaine peuvent inscrire une équipe. Une équipe doit être composée au minimum de 2 filles et 2 garçons. Les surclassements seront autorisés à raison, au maximum, d'une fille et d'un garçon par équipe, sauf pour les joueurs minibad qui pourront être intégrés à des équipes poussins. En ce qui concerne les joueurs mutés, il n'y aura aucune restriction concernant ce statut pour créer une équipe. Les joueurs mutant en cours de saison dans un même département ne pourront pas intégrer une équipe de leur nouveau club s'ils ont déjà participé à une journée d'interclub avec leur ancien club. Concernant les joueurs mutant d'un autre département en cours de saison, ils pourront intégrer une équipe de leur nouveau club sans carence. Enfin, une liste de joueurs identifiés comme « élite » est établie conjointement par la Commission Jeunes et le Référent de la Performance Départementale. Afin de garantir l'équité sportive, les joueurs figurant sur cette liste ne sont pas autorisés à participer aux Interclubs Développement (cf. annexe « Liste des joueurs élite »).

Comité 35 de Badminton : Maison des Sports –
13 bis avenue de Cucillé – 35 065 Rennes CEDEX
Tel : 02 99 54 67 60

Cas des ententes de club :

La mise en place d'une entente entre plusieurs clubs est possible à condition que les clubs n'aient pas suffisamment de joueurs pour constituer une équipe respective. L'entente doit être validée au préalable par le Comité.

Les équipes issues d'une entente ne pourront accéder à la phase finale régionale.
Ainsi c'est l'équipe club occupant la meilleure place dans la poule qui obtiendra la qualification pour la phase régionale.

III) Inscription

L'interclub se déroule sur une journée.

Les clubs souhaitant engagés une équipe dans le championnat devront faire remonter au comité le formulaire d'inscription complété et s'être acquitté des frais d'inscriptions avant le **9 novembre 2026,** le cachet de la poste faisant foi. Le club devra aussi être en règle vis-à-vis des éventuelles sanctions financières de la saison passée.
Le dossier d'inscription doit contenir :

- Le formulaire d'engagement de l'équipe rempli par le responsable du club.
- La liste des joueurs/joueuses de l'équipe susceptible de participer aux rencontres. Seul(e)s les joueurs/joueuses inscrit(e)s sur cette liste pourront participer à la compétition.
- Les droits d'engagement de **20€** par équipe.
- Les quatre meilleures équipes de chaque catégorie d'âge seront retenues au CPPH.

Toute équipe qui s'inscrit aux Interclubs adhère au présent règlement et se doit de le connaître et de **le respecter**.

IV) Confection des tableaux

L'interclub prendra la forme d'une poule unique de 4 équipes.

Les équipes vainqueures du championnat de chaque catégorie d'âge se verront sacrées championnes départementales élite.
Chaque rencontre entre deux équipes consiste en 5 matchs (1SH, 1SD, 1DH, 1DD, 1DM). Un joueur ne peut jouer plus de deux matchs par rencontre.

Estimation de la valeur de l'équipe ou d'une paire :

Pour connaître la valeur des équipes, il suffit de calculer la somme des moyennes CPPH en simple, en double et en mixte des deux meilleurs garçons et des deux meilleures filles présents (**CPPH au jeudi**

Comité 35 de Badminton : Maison des Sports –
13 bis avenue de Cucillé – 35 065 Rennes CEDEX
Tel : 02 99 54 67 60

précédent la compétition). L'ordre des rencontres sera déterminé en fonction de cette valeur d'équipe.

Ordre des rencontres :

Il sera déterminé par le comité départemental en charge de la compétition ; pour ce, il déterminera la place des équipes dans la poule en fonction de la valeur de leur équipe :

- L'équipe ayant la meilleure valeur se voit attribuer la place 1,
- L'équipe ayant la seconde meilleure valeur se voit attribuer la place 2.

L'ordre des rencontres se fera de manière aléatoire. Les clubs seront avertis dès la création des poules de leurs adversaires pour les différentes journées d'interclub ainsi que du lieu de déroulement de la rencontre. Il n'y aura pas de phase retour. Toutes les équipes de la poule se rencontreront une seule fois.

V) Échéancier

Déroulement de la journée

09h30	Heure limite - d'ouverture de la salle,
10h00	Heure limite de remise aux organisateurs des déclarations d'équipe complétées par les capitaines,
10h15	Briefing des organisateurs aux équipes,
10h30-12h30	Première rotation
12h45-13h30	Pause
13h45-15h45	Deuxième rotation
16h15-18h15	Troisième rotation
18h30	Fin de la journée.

Le début de la deuxième rotation doit avoir lieu 20 minutes après la fin du dernier match du premier tour. Donc, en fonction des heures de fin de rencontres précédentes, le responsable chargé de la journée pourra décider de modifier les heures de début des deuxièmes et troisièmes rotations. Tous les matchs doivent être terminés au plus tard à 17h30.

Organisation d'une rencontre

1/Organisation

Le club hôte est responsable de l'organisation sportive (Réservation et aménagement du gymnase, tenue de la table de marque, envoi des résultats) et en supporte les frais.

Elle informe les équipes et le responsable Interclubs, par courrier ou courriel, au moins 15 jours avant la compétition des modalités décrites ci-dessous (joindre un plan d'accès à la salle et un numéro de téléphone joignable le jour de la compétition).

Pour les poussins, les matchs se disputent sur des terrains sans le couloir du fond et avec des filets tendus à 1.40 m (1.372 au centre).

Comité 35 de Badminton : Maison des Sports –
13 bis avenue de Cucillé – 35 065 Rennes CEDEX
Tel : 02 99 54 67 60

2/Accueil des équipes

Elle se tient à la disposition des équipes qu'elle reçoit et prévoit un café, brioche (ou similaire) d'accueil et/ou un pot de clôture.
Par esprit de convivialité, l'organisateur devra prévoir une restauration (buvette ou buffet) pour la restauration du midi.

3/Volants

Les rencontres se jouent avec des volants plumes homologués standard minimum (voir la liste annuelle sur http://www.ffbad.org).
Ils sont à la charge des équipes (partage entre les joueurs).
L'organisateur devra prévoir quelques tubes de volants homologués à vendre aux équipes en cas de manque de la part d'un ou plusieurs volants réglementaires, ou en cas de désaccord entre les joueurs.
La marque, la vitesse et le tarif auxquels seront disponibles ces volants devront être indiqués dans la plaquette d'invitation.

4/Salle

- La salle doit être apte à accueillir une compétition départementale (quant à la hauteur du plafond, aux conditions d'éclairage, vestiaires et douches)

Le nombre minimum de terrains requis est de quatre.

5/Déclaration de présence et composition des équipes

- La salle est ouverte au moins une demi-heure avant le début de rencontres
- Chaque capitaine doit créer sa composition et la confronter avec la composition du capitaine adverse.
- Pour chaque rencontre, les compositions des équipes doivent être remises, par chaque capitaine, aux organisateurs, 30 minutes avant chaque rencontre.
- Les capitaines se mettent d'accord sur l'ordre des matches.

6/Gestion technique

Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique.
La compétition est gérée sur le logiciel Badnet.
La base sera fournie par le secrétariat de comité départemental d'Ille-et-Vilaine et gérée ensuite par le club organisateur.
Le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur apte à utiliser le logiciel Badnet et d'une imprimante.
La commission jeunes veillera au respect du cahier des charges.

7/Jours et horaires de rencontre

- Les rencontres se déroulent le samedi ou le dimanche. Les équipes hôtes doivent prévoir des horaires raisonnables sachant qu'une rencontre se déroule en 1h30 à 2 heures
- L'interclubs se déroule sur 1 journée selon le tableau suivant :

J1 : 13 décembre 2026

Comité 35 de Badminton : Maison des Sports –
13 bis avenue de Cucillé – 35 065 Rennes CEDEX
Tel : 02 99 54 67 60

8/ Matchs joués sur une rencontre :

Interclubs Mixtes en 5 matchs : 1SH, 1 SD, 1DH, 1 DD et 1 DM

9/Lieu des rencontres

La commission jeunes définit lors de la clôture des inscriptions les lieux et équipes qui reçoivent, les équipes ne pouvant recevoir aux dates prévues doivent, dans la mesure du possible, en premier lieu, essayer de s'arranger avec une des équipes devant être présentes pour recevoir à leur place ou inverser les dates, dans le cas échéant prévenir en début de saison la commission interclubs afin de trouver rapidement une solution.

10/Modifications de jour ou de lieu

- Toute modification du jour et/ou du lieu des rencontres devra faire l'objet d'une demande écrite, auprès du référent « Interclub jeune 35 Elite » au plus tard 1 mois avant la date prévue de la journée concernée. La décision de la commission jeunes sera communiquée par écrit à toutes les équipes concernées au moins 3 semaines avant la date de la journée.
- Toute modification de jour ou du lieu des rencontres ne pourra être prise en considération que pour des motifs exceptionnels.
- En dernier lieu et pour des circonstances exceptionnelles, la commission jeunes se réserve le droit de déroger à ce règlement.
- En cas de modification hors délais du lieu ou du jour de la rencontre, une sanction financière sera infligée au club organisateur.

11/Retard d'une équipe

- En cas de retard d'une équipe de moins d'une heure par rapport à l'horaire de convocation, la rencontre doit être jouée dès l'arrivée des retardataires.
- En cas de retard de plus d'une heure, la rencontre est perdue par forfait.

12/Report exceptionnel pour intempérie

- En cas d'intempérie (il est laissé à la libre appréciation de chaque capitaine d'effectuer le déplacement en toute sécurité) ou d'événement exceptionnel indépendant de la volonté des organisateurs la journée pourra être reportée
- Elle devra se jouer sur une « journée de repli » décidée entre les équipes concernées et en accord avec le comité.

VI) Barème des points

Par rencontre

1/Résultats sur une rencontre

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus, qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- Match gagné : + 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match forfait : -1 point (sauf match non joué en raison d'un abandon dans un match précédent)

Comité 35 de Badminton : Maison des Sports –
13 bis avenue de Cucillé – 35 065 Rennes CEDEX
Tel : 02 99 54 67 60

2/Points sur une rencontre

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le nombre de matchs gagnés dans la rencontre pour les deux équipes (il n'y a pas de bonus offensif ou défensif)

Exemple : Une rencontre terminée sur le score 3-2 verra l'équipe vainqueur marquer 3 points au classement général pendant que la perdante marquera 2 points au classement général.

Sur l'ensemble des rencontres dans une poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres. L'équipe Championne départementale de sa catégorie d'âge sera celle qui totalisera le plus de points à l'issue de toutes les rencontres de sa poule.

S'il y a égalité entre plus de deux équipes :

- Le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.
- Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.
- En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

VII) Forfait et disqualification

Forfait sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait :

- Un match non joué.
- Un match joué par un joueur non qualifié au regard du règlement
- Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double (hommes ou dames) qu'il sera considéré comme non qualifié.

Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 15-0 / 15-0.

Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.
En ce qui concerne le classement national par points, pour un match disputé par un joueur en infraction aux articles précédents :

- Si le match est gagné par le joueur (ou paire) en infraction, il est déclaré gagné par forfait par son adversaire.

Comité 35 de Badminton : Maison des Sports –
13 bis avenue de Cucillé – 35 065 Rennes CEDEX
Tel : 02 99 54 67 60

VIII) Remplacement d'un joueur

Un joueur inscrit sur la feuille de rencontre ayant débuté son premier match et dans l'impossibilité de disputer le match qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match) pourra être remplacé.

Le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé.

- Le remplaçant devra figurer sur la déclaration de présence.
- Il devra, comme tout joueur, respecter l'ensemble des articles de ce règlement.
- Le remplacement devra respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre.
- Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

IX) Résultats

L'organisateur des rencontres a la charge d'envoyer par courrier les résultats au comité, au plus tard le lundi suivant la journée de compétition. Le dossier se compose des feuilles de rencontres, feuilles de composition d'équipe.

De plus, il devra envoyer par courriel, dès le dimanche soir, le fichier ''Résultats'' complet au comité départemental d'Ille-et-Vilaine de Badminton.

X) Réclamations

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité (sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement), être signalées aux organisateurs, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivants par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au comité accompagnée d'un chèque de consignation de 86 €.

La commission départementale Litiges statuera en première instance dans les 20 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par le comité, le chèque de consignation sera retourné.

XI) Sanctions et recours

Le comité est habilité à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation. Cette sanction peut aller de la simple amende à la mise hors championnat ou à l'interdiction de participation au championnat ultérieur.

XII) Déclaration sur Poona

La demande d'autorisation sera faite sur Poona par le responsable interclub jeunes avant la compétition. Le comité départemental d'Ille-et Vilaine rédige également le règlement particulier type qui devra être joint à la demande d'autorisation de tournoi et procédera à la vérification et à la validation de la demande dans les délais impartis.

Comité 35 de Badminton : Maison des Sports –
13 bis avenue de Cucillé – 35 065 Rennes CEDEX
Tel : 02 99 54 67 60